

également tenus d'aller dans leur circonscription, revoir leurs commettants et déterminer leurs problèmes.

Cette façon de procéder serait absolument impossible si l'on suivait le programme exposé aujourd'hui par le chef de la CCF. La Chambre continuerait de siéger. On n'ajournerait pas pour la période d'été. Il n'a prévu aucun ajournement. Oh, non! il a dit six ou sept mois. Cela nous mènerait jusqu'en décembre. Puis le gouvernement aura le devoir de convoquer une session en 1959, probablement en janvier, et certainement au plus tard au début de février, pour aborder les travaux de l'an prochain. Soit dit en passant, j'espère que nous pourrions alors ramener les travaux du Parlement à la cadence régulière, ce qui permettrait de terminer les travaux en six ou sept mois, de respecter les prescriptions visant les motions de subsides intégrales et les journées réservées aux mesures d'initiative parlementaire, bref de terminer les travaux de la Chambre de la façon ordinaire.

A ma connaissance, on n'a jamais pu terminer les travaux de la Chambre sans siéger des heures supplémentaires. C'était certainement le cas quand nous étions dans l'opposition. Nous n'aimions pas siéger les heures supplémentaires, pas plus que ça ne plaît au député d'Assiniboia. Mais combien d'heures la Chambre a-t-elle siégé jusqu'ici? Elle a siégé 25 heures et demie par semaine. Pareil régime ne surcharge personne. La proposition que le gouvernement présente aujourd'hui tend à ajouter sept heures et demie de séance, de sorte que, même si la motion est adoptée, nous ne siégerons que 33 heures par semaine. Il n'y a certainement pas de quoi gémir ou se lamenter.

M. Winch: Et le reste du travail?

L'hon. M. Green: Patience! Je vais en parler.

M. McIlraith: Le ministre me permettrait-il une question?

L'hon. M. Green: Faites.

M. McIlraith: Le ministre ne prétend pas créer l'impression, j'en suis sûr, que les députés travaillent seulement le nombre d'heures qu'il a mentionné à propos des heures des séances de la Chambre.

L'hon. M. Green: Si les députés veulent lire la motion attentivement, ils constateront que nous n'avons nullement entravé le travail des comités. Nous n'avons pas touché au temps où les comités siègent. Le seul temps que nous prenions est le vendredi soir et le samedi; il n'y a donc pas la moindre entrave.

M. McIlraith: Je crois que je n'ai pas précisé ma question.

L'hon. M. Green: Oh, oui.

M. McIlraith: J'ai eu l'impression que le ministre disait sans le vouloir une chose qu'il ne voulait pas dire et donnait l'impression que les députés ne travaillent que durant les heures de séance de la Chambre. Je suis sûr qu'il n'avait pas cette intention.

L'hon. M. Green: Il y a longtemps que je suis ici, et je sais, aussi bien que tous les autres, qu'il y a des députés qui travaillent fort et que d'autres se permettent du bon temps. Ce sera toujours comme ça, que nous siégeons 24 heures par jour sept jours par semaine, ou seulement un jour sur sept. Chaque député s'entend avec sa propre conscience. Les uns travailleront pendant que les autres ne feront rien. Et cela s'applique à tous les députés, de tous les partis. Aucun parti n'a le monopole des industriels ou des députés qui ne veulent pas se faire mourir au travail.

M. Winch: Vous avantegez donc les fainéants?

L'hon. M. Green: Si la motion est adoptée et si nous siégeons le vendredi soir et le samedi, nous consacrerons donc ce temps, dans la mesure du possible, à l'étude des prévisions budgétaires. Jusqu'à 1955, nous avons toujours siégé le vendredi soir, alors que nous étudions les prévisions budgétaires, et nous faisons avancer les choses. (*Rires*) Je veux dire que l'ancien gouvernement faisait avancer les choses.

L'hon. M. Pickersgill: La mémoire du ministre fait défaut!

L'hon. M. Green: On a modifié ce règlement parce que, la majorité des députés habitant non loin d'Ottawa, ils voulaient aller passer la fin de semaine chez eux. Il n'y a pas d'erreur possible à ce propos. D'ailleurs, je ne leur en fais pas de reproche. Je ferais probablement la même chose, si j'habitais non loin d'Ottawa. On a donc modifié ce règlement de façon que la Chambre siège de onze heures à une heure le vendredi matin, ce qui enlevait une journée pour les séances de comité. La Chambre a cessé de siéger le vendredi soir. En conséquence, parce que la majorité des députés voulaient aller chez eux, les représentants de l'Extrême-Ouest et de l'Extrême-Est devaient passer la fin de semaine ici sans pouvoir faire quoi que ce soit. Les sessions, cela va sans dire, s'en sont trouvées prolongées d'autant. Cette méthode était injuste pour ceux qui venaient de loin.

Aujourd'hui, le gouvernement demande seulement aux députés d'étudier les prévisions budgétaires les vendredis soirs et les